

## CYCLE DE FORMATIONS A L'AMENAGEMENT DURABLE – ECOQUARTIER

### MONTAGE ECONOMIQUE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DURABLE

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/et> cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=24744](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24744)

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

→ Agents de la DGALN : lors de votre inscription en ligne, indiquer dans "service formation de validation" la boîte d'unité suivante : [competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr)

Cette action fait partie du cycle de formations à l'aménagement durable « Ecoquartier » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du cycle avec le lien intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

#### QUAND ?

**17 au 19 mai 2022**

Date limite d'inscription  
2 mai 2022

#### OÙ ?

**Cette formation est délocalisée à Amiens.**

DREAL des Hauts-de-France (site d'Amiens)  
56, rue Jules-Barni, 80040 Amiens

Elle est gérée par le CVRH d'Arras

**La formation sera également organisée dans les CVRH de Rouen et d'Aix**

#### **vos contacts à la DGALN**

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4  
Chef de projet : François KELLERHALS HOSSO  
[francois.kellerhals@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.kellerhals@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation  
Véronique GUIBOUX – cheffe de projet compétences et formation

#### **vos contacts aux CVRH**

Chef de projet : Jonathan LELEU (  
[jonathan.leleu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jonathan.leleu@developpement-durable.gouv.fr))

#### **les objectifs de la formation**

- Comprendre le processus global d'élaboration d'un montage financier d'une opération d'aménagement,
- Connaître les stratégies et les outils à disposition pour maîtriser les coûts et les risques liés au foncier,
- Mettre à jour les connaissances sur les modalités de financement des équipements publics,
- Connaître les grands postes d'un bilan d'aménagement, distinguer le bilan d'aménagement et le bilan promoteur et comprendre comment les bilans s'articulent,
- Comprendre l'impact des choix de programmation et d'aménagement sur les différents bilans,
- Comprendre l'intérêt des études de programmation en phase amont du projet et leur impact sur les différents bilans afin de répondre aux besoins de tous (adéquation aux revenus des ménages, marché immobilier).

#### **le public concerné – les pré-requis**

##### **Collectivités Territoriales :**

- Élus
- Agents des services techniques et opérationnels (communes, intercommunalités, EPCI, départements, régions)
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des petites villes de demain, d'action coeur de ville, de renouvellement urbain, d'ORT, ...

##### **Services de l'État :**

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME

##### **Partenaires :**

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

## **CONTEXTE**

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : **chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.**

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

**L'un des enjeux principaux de l'aménagement durable relève de la question de son financement et de son approche en coût global** : on ne financera pas aujourd'hui la ville de demain comme l'on a pu financer la ville d'hier, tant les leviers de création de la valeur urbaine évoluent. L'intégration du développement durable, des effets du changement climatique, du retour à une certaine territorialisation de l'économie ou encore des transitions numériques et démographiques impactent fortement les aménageurs dans la conduite de leur action et dans le financement d'opérations d'aménagement durable qui répondent aux besoins de tous.

Au-delà de la connaissance des acteurs de l'aménagement, il convient donc d'identifier les leviers mobilisables et les possibilités d'optimisation du montage économique d'une opération d'aménagement durable selon les spécificités du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Cette formation s'appuie sur la démarche écoquartier, qui dans sa charte, rappelle qu'il s'agit notamment de « **réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire** » et d' « **intégrer la dimension financière tout au long du projet** ».

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Pour la session de mai 2022 :**

#### **Intervenants :**

CROZIER Denis (CEREMA)

DELVART Damiens(ADEQUATION)

KELLERHALS HOSSO François (DGALN)

#### **Programme :**

La formation alterne séquences théoriques et interventions de professionnels, avec un exercice de mise en pratique sur un cas concret d'opération d'Écoquartier. Voici les principaux sujets qui seront abordés :

- les acteurs de l'aménagement : leurs modalités d'intervention
- Les filières d'aménagement : impact sur la maîtrise du projet et le partage des risques
- les marchés fonciers : l'importance d'une stratégie foncière
- les bilans d'aménagements : comprendre les dépenses et recettes et identifier les leviers d'optimisation
- Le bilan promoteur : comprendre la logique du compte à rebours et les impacts de la programmation
- le coût global : éléments de réflexion et de mise en application.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**PNF DGALN 2022 - Action n° 22-235**  
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription  
 à l'adresse courriel : [jonathan.leleu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jonathan.leleu@developpement-durable.gouv.fr))

**LA FORMATION : CYCLE DE FORMATIONS A L'AMENAGEMENT DURABLE - ECOQUARTIER  
 MONTAGE ECONOMIQUE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT  
 DURABLE**

CVRH concerné : **ARRAS (délocalisée à Amiens)**  
 Chef(fe) de projet : Jonathan LELEU  
 Dates de la formation : **17 au 19 mai 2022**  
 Date limite d'inscription : 2 mai 2022

**Catégorie d'action de formation** : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail   
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier   
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications   
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui  non

**LE CANDIDAT** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom  Prénom  Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...)  N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTE-MCT-MM <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service